

Simulation de calcul par vos Communes

La simulation de calcul est une étude anticipée des droits à la retraite sur la base d'une carrière acquise ou projetée à une date de départ souhaitée. Elle présente des simulations du montant de la pension sur la base d'un projet personnel de fin de carrière.

Les services « Estimation de calcul » et « Simulation de retraite CNRACL » sont accessibles dans la plateforme PEP's, thématique Droits à pensions.

Le Comptes Individuels Retraite (CIR) de l'agent doit être dûment complété pour permettre une simulation fiable.

Une fois la simulation lancée, vous disposez de 3 documents :

- ✓ Résultat de la simulation par période de 6 mois (PDF synthèse),
- ✓ Informations principales (PDF simplifié),
- ✓ Présentation de toutes les informations de calcul (PDF détaillé).

Pour vous accompagner dans votre appropriation de ce nouveau service, reportez-vous à l'aide à votre disposition dans la plateforme PEP's :

- [Pas -à- pas « Nouveau service de simulation de retraite CNRACL »](#),
- [Webinaire « Simulation de retraite CNRACL – présentation du service »](#)
- [Webinaire « Comment effectuer une simulation ? »](#)
- [FAQ « PEP's- simulation de pension CNRACL- foire aux questions »](#).



Nouveau service de simulation de retraite CNRACL

employeurs publics

Version janvier 2024



Sommaire

01 Présentation du nouveau service de simulation de retraite CNRACL & accès via la plateforme PEP's

02 Les différentes étapes du lancement d'une simulation

- La résolution des anomalies (si nécessaire)
- La saisie de la famille (et des bonifications éventuelles)
- La projection de carrière
- La vérification des trimestres auprès des autres régimes

03 Le lancement du résultat de la simulation et l'accès aux documents PDF

04 Fiches pratiques

01

Présentation du nouveau service de simulation de retraite CNRACL & accès via la plateforme PEP's

Présentation du service de simulation de retraite CNRACL

Les 5 principes de fonctionnement du simulateur :

- 1. Pouvoir faire des projections de carrière dans un principe de bac à sable, c'est-à-dire que la simulation ne sera pas enregistrée dans l'outil :**
 - La simulation s'appuie sur les données du Compte Individuel Retraite (CIR), exceptées les périodes en anomalie.
 - **Les données du CIR peuvent être ajustées, modifiées, dans l'outil de simulation mais ne sont pas enregistrées dans le CIR.**
 - La simulation est conservée 60 jours dans l'appli, sauf en cas de nouvelle simulation, ou en cas de suppression.
 - Seuls les décomptes de simulation sous format PDF pourront être conservés en les numérisant ou en les imprimant.
- 2. Un processus autonome :**
 - La simulation pourra être demandée alors qu'une liquidation de pension est en cours d'étude ou terminée (Une fois l'agent pensionné, les simulations pourront être faites sur demande par le pôle expertise de la CNRACL).
- 3. Un résultat de synthèse par pas de 6 mois à compter de l'âge d'ouverture des droits à pension de l'assuré jusqu'à la limite d'âge de son emploi.**
- 4. La possibilité d'effectuer une estimation détaillée ou simplifiée pour une date de départ précise.**
- 5. 3 documents issus de la simulation :**
 1. Le PDF de synthèse présentant le résultat de la simulation par pas de 6 mois.
 2. Le PDF détaillé faisant apparaître toutes les informations de calcul.
 3. Le PDF simplifié faisant apparaître uniquement les informations principales.

Avant de se lancer dans la simulation de retraite

En amont de la simulation :

Il est préconisé de mettre à jour le CIR de l'agent et notamment de corriger les anomalies carrière via le service « **Gestion des anomalies carrière** ».

Pourquoi ? Car les données du CIR sont rapatriées comme point de départ de la simulation.

Sont concernées :

- Dès à présent, les informations relatives à la carrière, exceptées les périodes en anomalie
- à compter de juin 2024, la famille, les bonifications et le handicap.

Cette mise à jour du CIR n'est cependant pas obligatoire pour lancer la simulation : les informations manquantes pourront être renseignées dans le simulateur, sans prise en compte dans le CIR.

Revenir à la page Tableau de bord

Tableau de bord

Mes favoris

Carrière
Voir tout

Gestion des anomalies carrière CNRACL ★

Accéder

1 Cliquez sur la thématique « Carrière »

2 Accédez au service « Gestion des anomalies carrière CNRACL »

Droits à pension
Voir tout

Liquidation de pensions CNRACL ★

Accéder

Simulation de retraite CNRACL ★

Accéder

Rechercher un agent

Rechercher un agent

NIR
Ex: 172024512313393

Nom de famille
Ex: DUPONT
Nom de famille exact

Prénom
Ex: Jean
Prénom exact

Numéro de contrat
Ex: 18J71HBV

Rechercher X

Accès au service de simulation de retraite CNRACL

Tableau de bord PEP's

Le nouveau simulateur de pension CNRACL est destiné aux employeurs publics territoriaux et hospitaliers cotisants à la CNRACL et il est accessible via la plateforme PEP's dans la rubrique « Droits à pension »

1
Cliquez sur la
thématique
« Droits à
pension »

Politiques sociales .
pep's
plateforme employeurs publics

Tableau de bord > Droits à pension

Droits à pension

Liquidation de pensions CNRACL ☆
Demande de pensions CNRACL et RAFF d'un agent.
[Accéder](#)

Estimation de pension CNRACL ☆
Simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données carrière avec mise à jour du compte individuel retraite.
[Estimer](#)

Demande d'avis préalable CNRACL ☆
Demande d'avis à la CNRACL sur le droit à pension d'un agent. Le service est conseillé pour les départs anticipés.
[Accéder](#)

Simulation de retraite ⓘ ☆
Simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données carrières avec projection de la carrière.
[Accéder](#)

i
Cliquez sur l'étoile pour
définir le service en
favori dans votre tableau
de bord personnalisé

2
Puis, cliquez sur le
bouton « Accéder »

Accès au service de simulation de retraite CNRACL

Démarrer, poursuivre ou accéder à une simulation

1

1^{ère} situation : si aucune simulation n'existe pour cet agent, vous arrivez directement dans l'onglet de synthèse des anomalies :

- les informations du CIR sont rapatriées et restituées dans l'onglet « Carrière »
- les données familles et/ou bonifications doivent être saisies
- les durées des autres régimes transmises par le RGPU (le Répertoire de Gestion des Carrières Uniques) sont restituées dans l'onglet « Carrière », page « Durées autres régimes »

2

2^{ème} situation : si une simulation existe pour cet agent (qu'elle soit en cours ou terminée), ce message d'information apparaît :

Vous pouvez alors :

- **Poursuivre/reprendre la simulation en cours** : les données du CIR et du RGPU ne seront pas rechargées (ce seront celles chargées au démarrage de la simulation)
- ou **démarrer une nouvelle simulation, dans ce cas** :
 - toutes les données du CIR et du RGPU seront rechargées
 - les données familles et/ou bonifications devront être saisies de nouveau (jusqu'en juin 2024).

Une simulation est déjà en cours

FOURNIER Béatrice a saisi des données sur la simulation de cet assuré le 02/06/2023.
Souhaitez-vous poursuivre cette simulation ou en démarrer une nouvelle ?
Important : les données existantes seront perdues si vous démarrez une nouvelle simulation.

Poursuivre la simulation en cours

Démarrer une nouvelle simulation

3

3^{ème} situation : si un gestionnaire de la CNRACL, ou bien un employeur, **est en train de faire** une simulation pour cet agent, **la simulation est verrouillée pendant une durée de 4 heures** à partir de la dernière action du gestionnaire. L'accès est alors possible uniquement en consultation. Le message d'information est le suivant :

Une personne travaille actuellement sur cette simulation

FOURNIER Béatrice travaille actuellement sur la simulation de cet assuré.
Vous pouvez y accéder, mais vous ne pourrez pas y apporter des modifications.

Quitter la simulation

Accéder à la simulation en consultation

Accès au service de simulation de retraite CNRACL

Faire une simulation

Tableau de bord > Simulation

Faire une simulation

Recherchez l'agent pour lequel vous souhaitez faire une simulation de départ en retraite

NIR (facultatif)

Nom de famille (facultatif)

Prénom (facultatif)

Doit contenir 13 ou 15 caractères numériques

Saisir le nom de famille exact

Saisir le prénom exact

[Effacer la recherche](#) [Rechercher](#)

1 Renseignez au moins un des critères pour pouvoir lancer la recherche

2 Cliquez sur le bouton « Rechercher »

Si l'agent est trouvé, la page ci-dessous s'affiche *sinon vous avez le message d'erreur suivant*

Nous n'avons pas trouvé de résultats

Tableau de bord > Simulation

Faire une simulation

Recherchez l'agent pour lequel vous souhaitez faire une simulation de départ en retraite

NIR (facultatif)

Nom de famille (facultatif)

Prénom (facultatif)

Doit contenir 13 ou 15 caractères numériques

Saisir le nom de famille exact

Saisir le prénom exact

[Effacer la recherche](#) [Rechercher](#)

1 agent trouvé

NIR	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Numéro de contrat
265109934116209	BA	BA	AWA MUTAC	25/10/1965	1AR52GFF

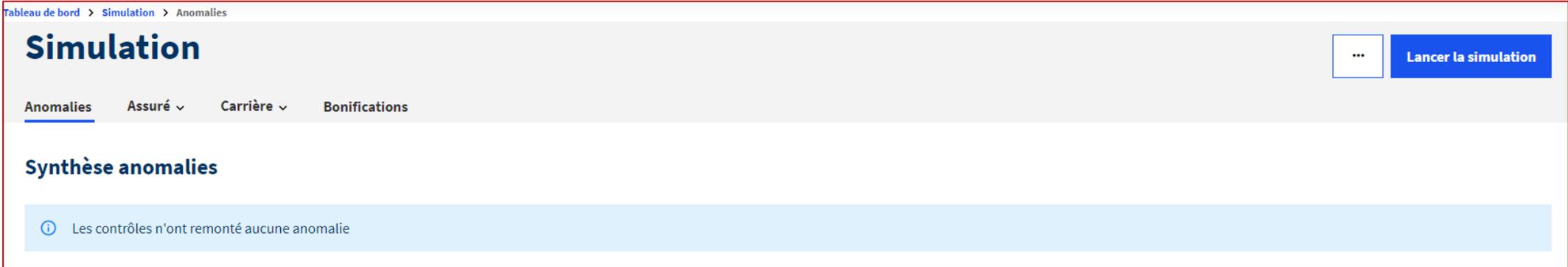
[Faire une simulation →](#)

3 Cliquez sur le bouton « Faire une simulation »

Accès au service de simulation de retraite CNRACL

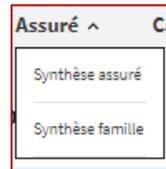
Démarrer une nouvelle simulation

La création d'une nouvelle simulation permet de charger les données du Compte Individuel Retraite (CIR) de l'agent dans l'outil et d'accéder à la page d'accueil de la simulation :

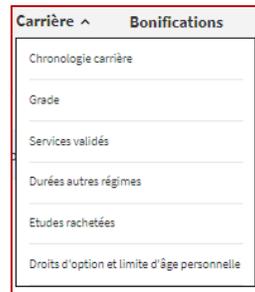


- **Anomalies** : présente la synthèse des anomalies détectées sur les données **avant le lancement de la simulation**.

- **Assuré** : organisé en 2 sous-menus



- **Carrière** organisé en 6 sous-menus



- **Bonifications**



Dans chacun de ces onglets, vous pouvez compléter, modifier les données dans un principe de bac à sable, c'est-à-dire que ces données ne seront pas enregistrées dans le CIR de l'assuré.

Vous pouvez également faire des projections de carrière et de grade afin d'accompagner au mieux l'agent dans son projet de retraite.

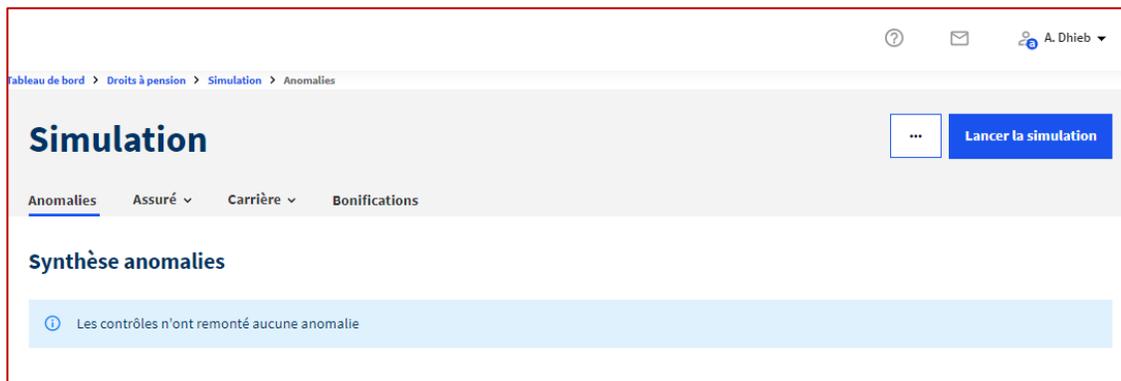
02

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

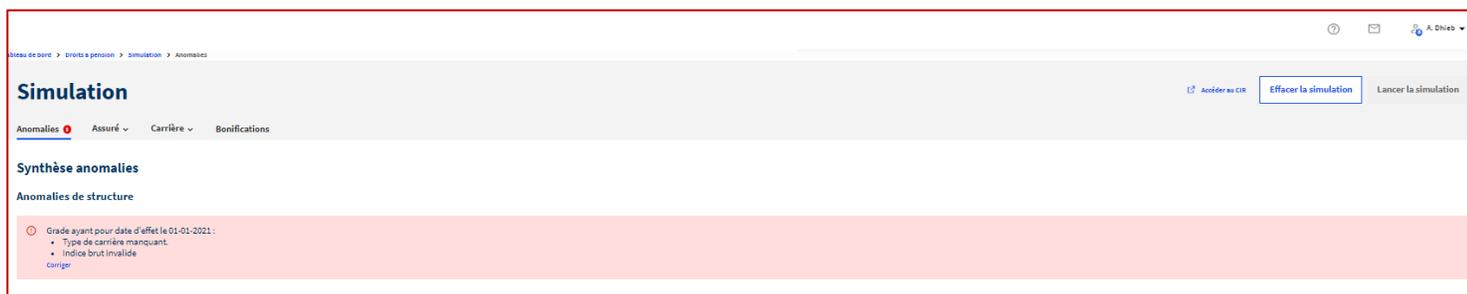
La résolution des anomalies (si nécessaire) avant lancement de la simulation 1/2

Si la simulation n'a détecté aucune anomalie sur les données : **un bandeau bleu d'information s'affiche à l'ouverture de la page d'accueil**



→ Vous pouvez « Lancer la simulation »

Si la simulation a détecté des anomalies sur les données : **un bandeau rouge s'affiche avant le lancement de la simulation**



→ La correction des anomalies est nécessaire pour pouvoir lancer la simulation.

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La résolution des anomalies (si nécessaire) avant lancement de la simulation 2/2

Les anomalies à traiter sont matérialisées par une alerte dans un bandeau rouge soit :

- Sur la page d'accueil, dans la **synthèse des anomalies** remontées à la suite du chargement du Compte Individuel Retraite (CIR)

The screenshot shows the 'Simulation' page with a red banner containing the following message: "Un code congé "CG000" ou "CG002" ou "CG003" ou "CG004" ou "CG005" doit être justifié par un enfant avec un lien de type "LF10" ou "LF30" ou "LF40" ou "LF70". Période(s) carrière en anomalie [02/12/2004-12/12/2004]."

i Le nombre d'anomalies apparaît en rouge à droite de l'onglet « Anomalies »

- Soit sur les pages lorsque vous avez saisi une donnée erronée : cf. exemple ci-dessous lors de la saisie des données de famille

The screenshot shows the 'Modifier un enfant' form with a red banner indicating a validation error: "Veuillez vérifier les champs suivants : Date de naissance invalide". The form fields are as follows:

Nom de famille DUPONT	Nom usuel (facultatif)			
Prénom usuel VIRGINIE	Prénom 1 (facultatif)	Prénom 2 (facultatif)	Prénom 3 (facultatif)	
Date de naissance 01/01/1987	Date de décès (facultatif) JJ/MM/AAAA			

Pour un enfant légitime, la date de naissance doit être inférieure ou égale à la date de début de prise en charge.

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La saisie de la famille - Renseigner ou Modifier la famille

Il est possible de renseigner (ou modifier) la famille dans le simulateur. Les modifications enregistrées n'auront aucun impact sur le CIR de l'assuré.

1 Cliquez sur Assuré puis sur Synthèse famille pour accéder au détail de la famille de l'assuré



Vous démarrez une nouvelle simulation → aucune donnée n'est renseignée



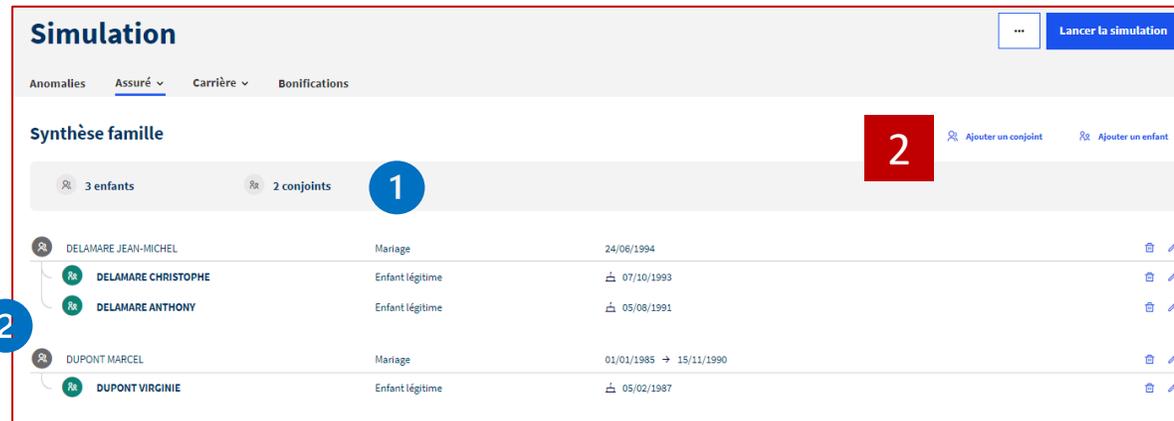
2 Cliquez sur [pour ajouter un ou plusieurs conjoints](#)

Ajouter un conjoint

3 Cliquez sur [pour ajouter un ou plusieurs enfants](#)

Ajouter un enfant

Vous avez fait le choix de poursuivre/reprendre une simulation (cf. [2ème situation/Page 6](#)), des données sont renseignées :



1 le bandeau de synthèse indique que l'assuré a élevé 3 enfants et a eu 2 conjoints

2 Représentation des unions et indication des enfants rattachés à ces unions

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La saisie de la famille - Ajouter un conjoint et un enfant 1/3

4

Renseignez les données obligatoires

Simulation

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Ajouter un conjoint

[Retour à la synthèse famille](#)

Etat civil

Nom de famille: MARTIN
 Nom usuel (facultatif):
 Prénom usuel: CLAIRE
 Prénom 1 (facultatif):
 Prénom 2 (facultatif):
 Prénom 3 (facultatif):
 Date de naissance: 30/12/1965
 Date de décès (facultatif): JJ/MM/AAAA

Structure familiale

Lien avec l'assuré: CONJ - Mariage
 Début du lien: 03/07/1985
 Fin du lien (facultatif): JJ/MM/AAAA

+ Ajouter un lien

Annuler Ajouter le conjoint

5

Cliquez sur Ajouter le conjoint pour enregistrer votre saisie



La confirmation de saisie apparaît dans un bandeau vert.

Le conjoint a bien été ajouté

Synthèse famille

0 enfant 1 conjoint

MARTIN CLAIRE Mariage 03/07/1985

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La saisie de la famille - Ajouter un conjoint et un enfant 2/3

1

Renseignez les données obligatoires

Simulation

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Ajouter un enfant

[Retour à la synthèse Famille](#)

Etat Civil

Nom de famille Nom usuel (facultatif)

Prénom usuel Prénom 1 (facultatif) Prénom 2 (facultatif) Prénom 3 (facultatif)

Date de naissance JJ/MM/AAAA Date de décès (facultatif) JJ/MM/AAAA

Structure familiale

Lien avec l'assuré Saisissez... 

Conjoint de rattachement (facultatif) Saisissez...

Période de prise en charge

Début de prise en charge JJ/MM/AAAA Fin de prise en charge (facultatif) JJ/MM/AAAA

[+ Ajouter une période de prise en charge](#)

Handicap

Périodes de handicap pour lesquelles le taux d'incapacité permanente est de 80% ou plus.

[+ Ajouter une période de handicap](#)

Enfant né pendant les études

En savoir plus sur la bonification L23 b bis

Bonification pour enfant né pendant les études

[Annuler](#) [Ajouter l'enfant](#)



Structure familiale

Lien avec l'assuré

Saisissez... ^

- LF10 - Enfant légitime
- LF20 - Enfant adoptif
- LF40 - Enfant du conjoint
- LF50 - Enfant placé sous tutelle
- LF60 - Enfant ayant fait l'objet d'une délé...
- LF70 - Enfant recueilli

La notion d'enfant naturel n'apparaît pas dans la liste, elle a été supprimée au profit de la notion d'enfant légitime. Il n'existe plus de distinction entre un enfant naturel et un enfant légitime.



Structure familiale

Lien avec l'assuré LF20 - Enfant adoptif x ^

Date de dépôt de requête en adoption JJ/MM/AAAA

Conjoint de rattachement (facultatif) DELAMARE JEAN-MICHEL - M... x ^

Si vous sélectionnez « enfant adoptif », la date de dépôt de requête en adoption doit être indiquée.



Structure familiale

Lien avec l'assuré LF10 - Enfant légitime x ^

Conjoint de rattachement (facultatif) Saisissez... ^

- DELAMARE JEAN-MICHEL - Mariage - ...
- DUPONT MARCEL - Mariage - ...

Vous pouvez sélectionner le conjoint de rattachement parmi le ou les conjoints de l'assuré.

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La saisie de la famille - Ajouter un conjoint et un enfant 3/3

1

Renseignez les données obligatoires

Simulation

Anomalies **Assuré** Carrière Donifications

Ajouter un enfant

[Retour à la synthèse Famille](#)

Etat Civil

Nom de famille Nom usuel (facultatif)

Prénom usuel Prénom 1 (facultatif) Prénom 2 (facultatif) Prénom 3 (facultatif)

Date de naissance JJ/MM/AAAA Date de décès (facultatif) JJ/MM/AAAA

Structure familiale

Lien avec l'assuré

Conjoint de rattachement (facultatif)

Période de prise en charge

Début de prise en charge JJ/MM/AAAA Fin de prise en charge (facultatif) JJ/MM/AAAA

[+ Ajouter une période de prise en charge](#)

Handicap

Périodes de handicap pour lesquelles le taux d'incapacité permanente est de 80% ou plus.

[+ Ajouter une période de handicap](#)

Enfant né pendant les études

[En savoir plus sur la bonification L12 b bis](#)

Bonification pour enfant né pendant les études

[Annuler](#) [Ajouter l'enfant](#)

2

Lorsque votre saisie est terminée, cliquez sur le bouton

[Annuler](#) [Ajouter l'enfant](#)

La saisie est confirmée dans le bandeau vert, l'enfant est ajouté dans la synthèse famille.

L'enfant a bien été ajouté

Janvier 2024

1

Période de prise en charge

Début de prise en charge 01/01/2001 Fin de prise en charge (facultatif) JJ/MM/AAAA

[+ Ajouter une période de prise en charge](#)

La date de début de prise en charge, celle-ci est pré-remplie en fonction de la date de naissance saisie. Vous pouvez la modifier.

2

Handicap

Périodes de handicap pour lesquelles le taux d'incapacité permanente est de 80% ou plus.

[+ Ajouter une période de handicap](#)

Dans le cas d'un enfant handicapé avec un taux de 80% minimum, il est possible de rajouter une ou plusieurs périodes d'handicap ainsi que le lieu de résidence en cliquant sur le bouton « Ajouter une période de handicap ».

Ces informations permettront d'étudier un droit à départ anticipé au titre d'un enfant invalide.

3

Enfant né pendant les études

[En savoir plus sur la bonification L12 b bis](#)

Bonification pour enfant né pendant les études

Cette zone permet de renseigner si l'enfant est né pendant les études de l'assuré afin d'octroyer sous conditions une bonification de 4 trimestres pour enfant. Renseignez la boîte à cocher.

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La saisie de la famille - Supprimer ou Modifier un conjoint ou un enfant

Tableau de bord > Droits à pension > Simulation > Assuré : Synthèse famille

Simulation

... Lancer la simulation

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Synthèse famille

Ajouter un conjoint Ajouter un enfant

3 enfants 2 conjoints

DELAMARE JEAN-MICHEL	Mariage	24/06/1994	     
DELAMARE CHRISTOPHE	Enfant légitime	07/10/1993	
DELAMARE ANTHONY	Enfant légitime	05/08/1991	
DUPONT MARCEL	Mariage	01/01/1985 → 15/11/1990	   
DUPONT VIRGINIE	Enfant légitime	05/02/1987	

1

Cliquez sur  pour supprimer un conjoint ou un enfant

Une fenêtre de confirmation s'affiche.

 **Supprimer un enfant** ×

Vous allez supprimer définitivement **BARRIERE THIERRY** (Enfant légitime) de la simulation.

Annuler Confirmer

2

Cliquez sur  pour supprimer un conjoint ou un enfant

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La projection de carrière - Accéder à la chronologie carrière

1 Dans l'onglet Carrière, cliquez sur « Chronologie carrière » pour accéder à la carrière

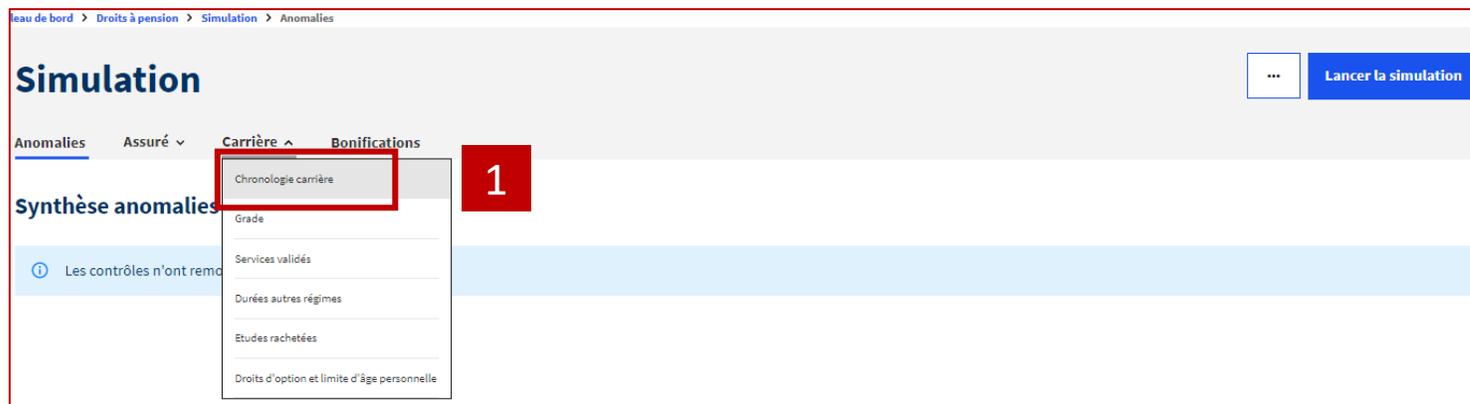


Tableau de bord > Droits à pension > Simulation > Carrière : Chronologie carrière

Simulation [Lancer la simulation]

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Chronologie carrière [Ajouter une période]

1 jour calendaire de congés pour raison de santé dans la Fonction Publique

Tout sélectionner 0 période sélectionnée

Dates	Position statutaire	Statut	Cat.	Fonction publique	Affectation	Nat. de congés	Mod. de serv.	Taux d'activité	NBI	Prolong.
01/05/2006 → 31/12/2006	AC100	STAGI	Sédentaire	FPT00			MS900	80/100		
01/01/2007 → 31/08/2007	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	80/100		
01/09/2007 → 31/12/2010	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	90/100		
01/01/2011 → 27/01/2013	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	92,86/100		
28/01/2013 → 28/01/2013	AC100	TITU1	Séd.	FPT00	CM001		MS900	92,86/100		
29/01/2013 → 31/12/2016	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	92,86/100		
01/01/2017 → 31/12/2021	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	92,86/100		
01/01/2022 → 30/11/2022	AC100	TITU1	Séd.	FPT00			MS900	92,86/100		

[Personnaliser l'affichage]

- 1 Nombre de jours de congés pour raison de santé dans la Fonction Publique
- 2 Liste des périodes avec les informations relatives à chaque période
- 3 Des infos bulles sont disponibles pour préciser la signification des codes affichés
- 4 Possibilité de personnaliser l'affichage des colonnes
- 5 Icones pour dupliquer ou modifier une période
- 6 Bouton pour ajouter une période

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La projection de carrière - Modifier une période

Pour prolonger la carrière de l'agent, vous pouvez :

- **Modifier la date de fin de la dernière période (cf. ci-dessous)**
- [Dupliquer une période de la carrière et modifier les données pour prendre en compte les évolutions du régime de travail de l'agent](#)
- [Ajouter une période](#)

Ajouter une période

Dans le cas où l'agent n'envisage pas de modifier son régime de travail, **modifier uniquement la date de fin de la dernière période de la carrière**. Pour cela, vous cliquez sur le bouton modifier de la ligne de carrière que vous souhaitez prolonger :

<input type="checkbox"/>		01/01/2017 → 31/12/2021	ACI00	TITU1	Séd.	FPT00	MS900	92.86/ 100	
<input type="checkbox"/>		01/01/2022 → 30/11/2022	ACI00	TITU1	Séd.	FPT00	MS900	92.86/ 100	

1

Sur l'écran « Modifier une période » qui vient de s'ouvrir, **vous modifiez la date de fin de la période** :

Modifier une période : du 01/01/2022 au 30/11/2022

< Chronologie Carrière

Période

Début de période : 01/01/2022

Fin de période : 30/11/2022

Type de période : Carrière Service national

2

Sur l'écran Chronologie carrière, **un bandeau vert vous informe de la prise en compte de la modification effectuée**.

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

La période carrière du 01/01/2022 au 31/12/2025 a bien été modifiée

Chronologie carrière

1 jour calendrier de congés pour raison de santé dans la Fonction Publique

Date	Position statutaire	Statut	Cl.	Fonction publique	Affectation	Nat. de congés	Mod. de serv.	Taux d'activité	MSE	Prolong.
01/01/2006 → 31/12/2006	ACI00	STAGI	S46	FP100			MS900	80/100		
01/01/2007 → 31/08/2007	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	80/100		
01/09/2007 → 31/12/2010	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	90/100		
01/01/2011 → 31/01/2013	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	92.86/ 100		
28/01/2013 → 28/01/2013	ACI00	TITU1	S46	FP100	CH001		MS900	92.86/ 100		
29/01/2013 → 31/12/2016	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	92.86/ 100		
01/01/2017 → 31/12/2021	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	92.86/ 100		
01/01/2022 → 31/12/2025	ACI00	TITU1	S46	FP100			MS900	92.86/ 100		

Vous devez dérouler l'ascenseur jusqu'au bas de l'écran et cliquer sur « **Appliquer les modifications** » :

3

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La projection de carrière - Dupliquer une période

Dans le cas où l'agent envisage de changer son régime de travail avant son départ à la retraite, il est possible de dupliquer une période et modifier les données pour prendre en compte les modifications envisagées par l'agent.

<input type="checkbox"/>		01/01/2017 → 31/12/2021	ACI00	TITU1	Séd.	FPT00	MS900	92.86/ 100	Dupliquer la période
<input type="checkbox"/>		01/01/2022 → 30/11/2022	ACI00	TITU1	Séd.	FPT00	MS900	92.86/ 100	

1

Dupliquer une période

< Chronologie Carrière

Période

Début de période Fin de période

Type de période
 Carrière Service national

2 Renseignez les dates de la période

Modalité de temps de travail

Modalité de service

MS900 - Temps non complet

MS000 - Non précisé
 MS100 - Temps plein
 MS200 - Temps partiel
 MS204 - TP soins conj,enf.asc
 MS212 - TP de droit pour naissance ou adoption
 MS300 - CPA
 MS303 - CPA ancien régime

Taux d'activité 92.86 / 100

Durée de l'assuré 30 minutes 32 heures 30 minutes

3 Modifiez les autres données
exemple : la modalité de temps de travail

Modalité de temps de travail

Modalité de service MS100 - Temps plein

Taux d'activité 100 / 100

4 Lorsque votre saisie est terminée, cliquez sur

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La projection de carrière - Ajouter une période

Pour ajouter une période  [Ajouter une période](#) , vous devez renseigner toutes les données demandées.

Ajouter une période

[Chronologie Carrière](#)

Période

Début de période Fin de période

Type de période
 Carrière Service national

Statut

Fonction publique Statut Catégorie

Libellé emploi grade (facultatif) Type d'assuré

Position statutaire

Position statutaire

Employeurs

Employeur d'origine

Désignation (facultatif) SIRET (facultatif)

Avantages

Type d'affectation (facultatif)

Nouvelle bonification indiciaire (facultatif) Complément de traitement indiciaire (CTI) (facultatif)

Points théoriques

Modalité de temps de travail

Modalité de service Taux d'activité /

Congés

Nature de congés (facultatif)

Prolongation

Prolongation de l'activité de l'assuré jusqu'à la date de départ en retraite.

Type de prolongation d'activité (facultatif)

Rémunération dans une pension

Cette période de carrière est déjà prise en compte dans une pension @

[Annuler](#) [Ajouter la période](#)

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La projection de carrière – Grade

1

Dans l'onglet carrière, sélectionnez « Grade » dans le menu déroulant

Tableau de bord > Simulation > Anomalies

Simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont rem...

- Chronologie carrière
- Grade**
- Services validés
- Durées autres régimes
- Etudes rachetées
- Droits d'option et limite d'âge personnelle

Lancer la simulation

2

Cliquez sur « Ajouter un grade »

Tableau de bord > Simulation > Carrière : Grades

Simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Grades

01/01/2022 ASH

Indice brut : 0612

Ajouter un grade

Lancer la simulation



Sur la page « Grade », un bandeau vert vous informe de la prise en compte de l'ajout.

3

Renseignez les données concernant le grade à ajouter

Tableau de bord > Simulation > Carrière : Grades > Ajouter un grade

Simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Ajouter un grade

< Grades

Tous les champs sont requis.

Date d'effet

01/01/2025

Choix de la saisie

Libre NEG

La saisie libre de grade permet d'indiquer l'indice devant être utilisé pour le calcul de la simulation.

Libellé du grade

ASH

Indices

Indice

0638

Brut inclus les suppléments d'indice (SPP, PSS, ISSP)

Majoré indice pris en compte pour le calcul de la pension

Annuler Ajouter le grade

4

Cliquez sur « Ajouter le grade »

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Le grade a bien été ajouté

Grades

01/01/2025	ASH	Indice brut : 0638	
01/01/2022	ASH	Indice brut : 0612	

Ajouter un grade

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

La vérification des trimestres auprès des autres régimes

Tableau de bord > Simulation > Carrière : Durées autres régimes

Simulation

... Lancer la simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Durées autres régimes

Durées affectées à une année	Durées non affectées à une année
Total des durées d'assurance :	Total des durées d'assurance :
Total des durées d'assurance cotisées :	Total des durées d'assurance cotisées :
Voir le détail	Voir le détail

Durées affectées à une année

+ [Ajouter une durée affectée à une année](#)

ⓘ Il n'y a pas de durées autres régimes pour cet assuré.

Durées non affectées à une année

[Rapatrifier les autres durées non affectées à une année](#) + [Ajouter une durée non affectée à une année](#)

ⓘ Il n'y a pas de durées non affectées à une année à rapatrier.



Vérifiez les durées des autres régimes transmises par le RGCU.

Les différentes étapes du lancement d'une simulation

Autres services

Vérifiez également les services validés, les études rachetées ou encore des droits d'option et limite d'âge personnelle et si besoin, modifiez les ou ajoutez-en.

Simulation ... Lancer la simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Services validés Ajouter une décision

Total des durées liquidables
1 an et 3 mois

▼ **Décision 1** Réglementation avant 2004 1 an et 3 mois

Simulation ... Lancer la simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Etudes rachetées Ajouter une période d'étude rachetée

Il n'y a aucune étude rachetée pour cet assuré.

Simulation

Anomalies Assuré **Carrière** Bonifications

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Droits d'option

L'assuré a opté en faveur du maintien dans son corps ou cadre d'emplois et conservé ses droits liés au classement dans la catégorie active

L'assuré a opté pour l'intégration dans un nouveau corps ou cadre d'emplois

L'assuré n'est pas concerné par un droit d'option

Limite d'âge

A compléter si l'assuré a conservé une limite d'âge "catégorie active" à titre personnel ou dérogatoire.

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

Saisissez...

Annuler Appliquer les modifications

03

**Le lancement du résultat de la simulation et
l'accès aux documents PDF**

Le lancement du résultat de la simulation

Lancer la simulation - Résultat de la simulation 1/2

Tableau de bord > Droits à pension > Simulation > Anomalies

Simulation

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont remonté aucune anomalie

1 Libérer la simulation

Effacer la simulation

Lancer la simulation

1 Cliquez sur « Lancer la simulation », accessible quel que soit l'onglet, pour accéder au résultat de la simulation (cf. ci-dessous).

1 Ce bouton permet soit de libérer la simulation pour un autre utilisateur, soit d'effacer la simulation.

La page « Résultat de la simulation » se compose en plusieurs parties : Vos scénarios, Détail départ au plus tôt, [Synthèse](#), [Bonifications & majorations](#).

Résultat de la simulation

Retour à la simulation

Vos scénarios

<input checked="" type="radio"/>	Date d'ouverture du droit Motif d'ouverture de droit Famille de pension Date de première pension autre régime	06/11/2023 02 - Fonctionnaire sédentaire Civile -
----------------------------------	--	--

Détail : Départ au plus tôt

Dates clés

Annulation de la décote	-
Début de la surcote	-
Limite d'âge	67 ans

2 **Les dates clés :**

cela permet de connaître :

- La date d'annulation de la décote si l'assuré n'a pas atteint le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein,
- La date à partir de laquelle il pourra bénéficier d'une **surcote**,
- Sa **limite d'âge** déterminée en fonction de sa catégorie d'emploi, et éventuellement de ses droits d'option.

1

2

1

Vos scénarios : La simulation aboutit dans un premier temps à un résultat pour un départ au plus tôt à la retraite de l'assuré. Ici, le simulateur a trouvé pour l'assuré un départ à la retraite possible à compter du **06/11/2023** (date d'ouverture du droit) au titre de **Fonctionnaire sédentaire** (motif d'ouverture du droit).

Le lancement du résultat de la simulation

Résultat de la simulation 2/2

1 **La synthèse** présente, tous les 6 mois (avec un pas de 6 mois), l'estimation de la pension de l'assuré à compter de sa date de départ au plus tôt avec pour chacune de ces dates :

- Les montants mensuels brut et net estimés de la pension avec et sans tenir compte des suppléments et accessoires de pension.
- Et au regard de chaque date, l'âge de l'assuré, et les éléments de calcul de la pension.

2 **Le Détail des suppléments et accessoires de pension** : Ce tableau fait apparaître le détail des suppléments et accessoires de pension dont bénéficie l'assuré.

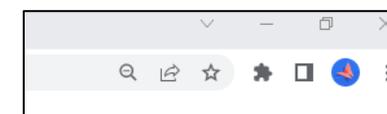
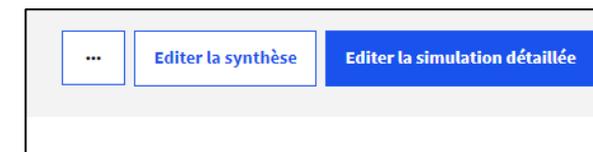
3 **Le tableau des Bonifications et majorations pour enfants**

Synthèse		01/11/2023 61 ans et 11 mois	01/05/2024 62 ans et 5 mois	01/11/2024 62 ans et 11 mois	01/05/2025 63 ans et 5 mois	01/11/2025 63 ans et 11 mois	01/05/2026 64 ans et 5 mois	01/11/2026 64 ans et 11 mois	07/11/2026 65 ans	
1	Indice brut / majoré	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	
	Durée liquidable	103 T	105 T	107 T	109 T	111 T	113 T	115 T	115 T	
	Durée d'assurance	200 T	203 T	205 T	207 T	209 T	211 T	214 T	214 T	
	Durée d'assurance cotisée plafonnée	146 T	148 T	150 T	152 T	154 T	156 T	158 T	158 T	
	Décote ou surcote	0 %	0 %	2.5 %	5 %	7.5 %	10 %	12.5 %	13.75 %	
	Liquidation après décote ou surcote	46.8182 %	47.7273 %	49.8523 %	52.0227 %	54.2385 %	56.4999 %	58.8067 %	59.4601 %	
	Minimum garanti	79.3750 %	80.6250 %	81.8750 %	83.1250 %	84.3750 %	85.6250 %	86.8750 %	86.8750 %	
	Montant mensuel sans suppléments et accessoires (brut)	998 €	1014 €	1030 €	1045 €	1061 €	1077 €	1100 €	1112 €	
	Montant mensuel avec suppléments et accessoires (brut/net)	1443 € / 1312 €	1463 € / 1330 €	1484 € / 1349 €	1504 € / 1367 €	1525 € / 1386 €	1545 € / 1404 €	1573 € / 1430 €	1587 € / 1442 €	
Détail suppléments et accessoires										
2	Supplément NBI	44 €	45 €	46 €	47 €	48 €	49 €	50 €	50 €	
	Supplément Aide soignante	187 €	187 €	187 €	187 €	187 €	187 €	187 €	187 €	
	Supplément CTI	112 €	115 €	117 €	119 €	121 €	123 €	126 €	126 €	
	Majoration enfants	99 €	101 €	103 €	104 €	106 €	107 €	110 €	111 €	
Bonifications et majorations durée d'assurance pour enfant au 01/11/2023										
3	Bonification interruption d'activité (L12b)	Bonification enfant né pendant les études (L12b bis)		Majoration enfant né à compter de 2004 (L12 bis)			Majoration enfant handicapé (L12 ter)		Majoration pour avoir élevé au moins trois enfants	
	Forcer									
	MARTIN PIERRE (né le 02/09/1987)	4 T					3 T 7 J			Oui
	DELAMARE JEAN (né le 15/12/1991)	4 T								Oui
	DELAMARE JULIE (né le 05/01/2004)			2 T						Oui

Le lancement du résultat de la simulation

Une fois le résultat de la simulation affiché en synthèse, vous avez plusieurs possibilités :

- **Revenir aux écrans modifiables** en cliquant sur le bouton « Retour à la simulation »
- **Générer le PDF de synthèse** en cliquant sur le bouton « Editer la synthèse » :
- **Générer le PDF simplifié ou détaillé** en cliquant sur le bouton « Editer la simulation détaillée » :
- **Sélectionner un autre scénario de départ** en cliquant sur le bouton « Ajouter un scénario » :
- **Forcer la bonification pour enfant** pour supprimer ou rajouter des trimestres en cliquant sur le bouton « Forcer » :
- **Libérer la simulation** pour un autre utilisateur. En effet, une simulation en cours est verrouillée pendant une durée de 4 heures par son utilisateur, durée durant laquelle la simulation est en lecture seule pour les autres usagers.
- **Effacer la simulation.** Aucune trace n'en sera conservée en dehors des PDF qui auront été imprimés ou enregistrés.
- **Sortir et verrouiller la simulation** pendant une durée de 4 heures afin que personne ne modifie la simulation en cours.



Le lancement du résultat de la simulation

Editer la synthèse 1/2

Editer la synthèse permet de générer le PDF de synthèse. C'est le reflet de l'écran de résultat de la simulation par pas de 6 mois à compter :

- du premier jour du mois suivant la date d'ouverture du droit si celle-ci est différente d'un premier jour du mois,
- du premier jour du mois suivant la date du jour si la date d'ouverture du droit est antérieure à la date du jour,
- de la date d'ouverture du mois si celle-ci est supérieure à la date du jour et égale au premier jour du mois.

Le dernier pas correspond au premier jour du mois suivant le lendemain de la date de fin de la dernière période saisie dans la chronologie carrière, même si le dernier pas est inférieur à 6 mois.

Accès : on accède au PDF de synthèse en cliquant sur le bouton sur fond blanc « **Editer la synthèse** » se trouvant en haut à droite de l'écran Résultat :

Le tableau de bord > Droits à pension > Simulation > Résultat de la simulation

Résultat de la simulation

... **Editer la synthèse** Editer la simulation détaillée

< Retour à la simulation

Vos scénarios

⊕ Ajouter un scénario

Départ au plus tôt	Date d'ouverture du droit	06/02/2022
<input checked="" type="radio"/>	Motif d'ouverture de droit	02 - Fonctionnaire sédentaire
	Famille de pension	Civile
	Date de première pension autre régime	-

Détail : Départ au plus tôt

Dates clés

Annulation de la décote	06/02/2027
Début de la décote	

Le lancement du résultat de la simulation

Editer la synthèse 2/2

Une fenêtre s'ouvre dans laquelle il est possible d'indiquer un commentaire qui apparaîtra dans le PDF.

Vous devez cliquer sur le bouton « Editer » pour confirmer votre demande :



Le fichier d'accès au PDF apparaît en bas à gauche de l'écran de Résultat.

Cliquez dessus pour l'ouvrir :

Le lancement du résultat de la simulation

Editer la simulation détaillée 1/2

Editer la simulation détaillée permet de générer un PDF détaillé et/ou simplifié à partir d'une date de départ donnée, accompagné si on le souhaite d'une lettre d'accompagnement.



Différence entre PDF détaillé et PDF simplifié :

Le PDF détaillé est le document de référence qui permet de retrouver **toutes les données permettant de justifier un calcul**. Il peut être aussi bien envoyé à un assuré, qu'être utilisé en gestion pour répondre à une demande de renseignements notamment en matière de départs anticipés (carrières longues, catégories actives, parents de 3 enfants, fonctionnaires handicapés). En effet, on y trouve plus d'informations que dans le PDF simplifié, et notamment :

- Les durées en constitution,
- Les durées d'assurance cotisées, plafonnées,
- Quel que soit le motif de départ calculé par le simulateur, la durée totale des congés pour raison de santé,
- Et une annexe avec le détail des éléments de calcul de certains suppléments et majorations, ainsi que du Minimum garanti.

Si l'on souhaite une version de PDF plus simple, moins technique et plus abordable pour l'assuré, le PDF simplifié est plus adapté.

C'est un document qui convient pour des carrières simples de type sédentaire avec un départ à l'âge légal par exemple.

Le lancement du résultat de la simulation

Editer la simulation détaillée 2/2

L'accès :

Pour accéder à ces documents, il faut **cliquer sur le bouton « Editer la simulation détaillée »** sur fond bleu se trouvant en haut à droite de l'écran Résultat :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE MARITIME

Bureau de bord > Droits à pension > Simulation > Résultat de la simulation

Résultat de la simulation

Editer la synthèse Editer la simulation détaillée

< Retour à la simulation

Vos scénarios

Ajouter un scénario

Départ au plus tôt	Date d'ouverture du droit	06/02/2022
	Motif d'ouverture de droit	02 - Fonctionnaire sédentaire
	Famille de pension	Civile
	Date de première pension autre régime	-

Détail : Départ au plus tôt

Dates clés

Annulation de la décote	06/02/2027
Début de la surcote	-

1

Une fenêtre s'ouvre dans laquelle vous retrouvez **les dates clés concernant le départ à la retraite de l'agent** que sont :

- La date d'annulation de la décote,
- La date de début de surcote
- Et la limite d'âge.

Pour obtenir la simulation détaillée, vous devez indiquer la date de la pension souhaitée, le type d'édition (simplifié et/ou détaillé), et éventuellement une lettre d'accompagnement.

Vous devez cliquer sur le bouton Editer :

Editer la simulation détaillée

Dates clés

Annulation de la décote	06/02/2027
Début de la surcote	-
Limite d'âge	67 ans

Date d'effet de la pension souhaitée

01/06/2024

Option d'édition

Simplifié

Détaillé

Lettre d'accompagnement (facultatif)

Intégrer une lettre d'accompagnement dans le document

Annuler Editer

2

Le lancement du résultat de la simulation

Ajouter un scénario de départ 1/4

La simulation aboutit dans un premier temps à un résultat **pour un départ au plus tôt** à la retraite de l'assuré.

Le simulateur a déterminé :

- 1 une date d'ouverture du droit (au motif « **départ anticipé pour parents de 3 enfants** ») au **1^{er} mai 2006**.
- 2 une date de départ à la retraite possible à **compter du 1^{er} avril 2023**.

Tableau de bord > Droits à pension > Simulation > Résultat de la simulation

Résultat de la simulation

...
Editer la synthèse
Editer la simulation détaillée

< Retour à la simulation Ajouter un scénario

Départ au plus tôt 1

Date d'ouverture du droit: 01/05/2006
Motif d'ouverture de droit: 07 - Parents de 3 enfants légitimes ou adoptifs
Famille de pension: Civile
Date de première pension autre régime: -

Détail : Départ au plus tôt

Dates clés

Annulation de la décote: 06/05/2023
Début de la surcote: 06/02/2024
Limite d'âge: 62 ans

Synthèse

	01/04/2023 61 ans et 4 mois	01/10/2023 61 ans et 10 mois	01/04/2024 62 ans et 4 mois	01/10/2024 62 ans et 10 mois	01/01/2025 63 ans et 1 mois
Indice brut / majoré	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0446 / 392	0446 / 392
Durée liquidable	125 T	127 T	129 T	131 T	132 T
Durée d'assurance	165 T	167 T	169 T	171 T	172 T
Durée d'assurance cotisée plafonnée	153 T	155 T	157 T	159 T	160 T
Décote ou surcote	-1.25 %	0 %	1.25 %	3.75 %	5 %
Liquidation après décote ou surcote	55.4359 %	57.0359 %	58.6582 %	61.0385 %	62.2454 %
Minimum garanti	-	91.8750 %	93.1250 %	94.3750 %	95.0000 %
Montant mensuel sans suppléments et accessoires (brut)	1021 €	1156 €	1171 €	1187 €	1195 €
Montant mensuel avec suppléments et accessoires (brut/net)	1308 € / 1189 €	1455 € / 1223 €	1473 € / 1329 €	1496 € / 1380 €	1505 € / 1388 €
Détail suppléments et accessoires					
Supplément Aide soignante	184 €	184 €	184 €	190 €	190 €

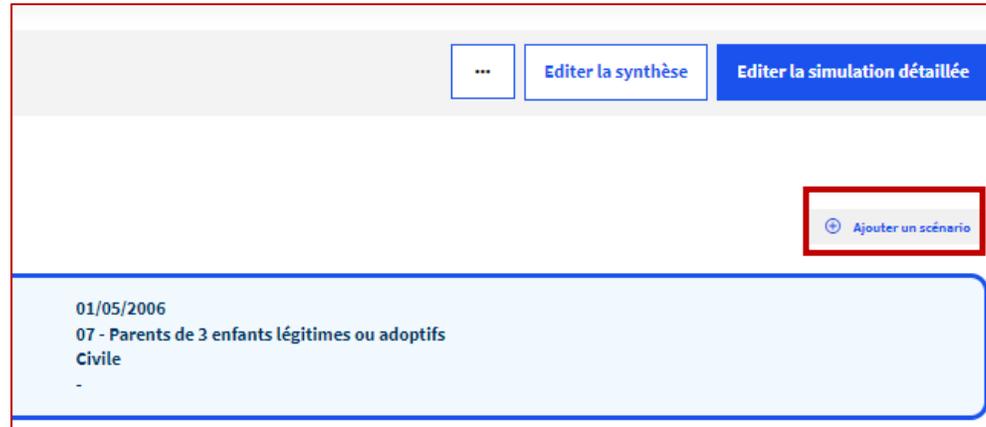
Le lancement du résultat de la simulation

Ajouter un scénario de départ 2/4

Il est possible d'estimer les droits de l'assuré **en ajoutant à l'écran Résultat un autre scénario** déterminé en fonction d'autres motifs d'ouverture des droits afin de comparer les résultats, et de sélectionner ainsi le motif le plus intéressant pour l'agent.

- **Accès et résultat**

Pour cela, vous devez cliquer sur la fonction « **Ajouter un scénario** » qui se trouve en haut à droite de l'écran Résultat, sous le bouton « Editer la simulation détaillée » :



1

La fenêtre Ajouter un scénario s'ouvre :

Ajouter un scénario

Motif d'ouverture du droit
Saisissez... ▼

Date d'ouverture du droit
JJ/MM/AAAA

Nom du scénario

Annuler Créer le scénario

Le lancement du résultat de la simulation

Ajouter un scénario de départ 3/4



En cliquant dans la zone de sélection du Motif d'ouverture du droit, s'affiche en 1^{er} lieu **la liste des motifs d'ouverture du droit** trouvée pour l'assuré :

- Fonctionnaire sédentaire,
- Fonctionnaire actif,
- Parents de 3 enfants légitimes ou adoptifs,
- Fonctionnaire ayant atteint sa limite d'âge.

Ici, je souhaite faire l'estimation des droits à pension de l'assuré au titre d'un départ anticipé pour catégorie active, car mon assuré est aide-soignant, et à ce titre, il pourrait bénéficier d'une pension plus avantageuse du fait de ses fonctions.

Je sélectionne donc dans la liste des motifs ouverts par le moteur le motif Fonctionnaire actif. La date d'ouverture du droit calculée par le moteur s'affiche automatiquement :

The dialog box 'Ajouter un scénario' has a close button (X) in the top right. It contains a dropdown menu for 'Motif d'ouverture du droit' with the placeholder text 'Saisissez...'. Below this is a list titled 'Ouvert par le moteur' with four items: '02 - Fonctionnaire sédentaire', '03 - Fonctionnaire actif', '07 - Parents de 3 enfants légitimes ou adoptifs', and '22 - Fonctionnaire ayant atteint sa LAE'. At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' and 'Créer le scénario'.

The dialog box 'Ajouter un scénario' has a close button (X) in the top right. The 'Motif d'ouverture du droit' dropdown now shows '03 - Fonctionnaire actif'. Below it, the 'Date d'ouverture du droit' field is populated with '06/11/2018'. The 'Nom du scénario' field is empty. At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' and 'Créer le scénario'.

Le lancement du résultat de la simulation

Ajouter un scénario de départ 4/4

Vous devez donner un nom au scénario :



Le bouton « Créer le scénario » devient actif. Vous pouvez cliquer dessus :

Le deuxième scénario apparaît dans l'écran Résultat de la simulation :

Vous pouvez comparer les résultats trouvés en cliquant sur les différents scénarios. Ici, en ayant calculé les droits au titre du grade d'aide-soignant, l'assuré bénéficie au 1^{er} avril 2023 :

- D'une durée d'assurance plus avantageuse
- De l'annulation de la décote
- Du minimum garanti
- Et par voie de conséquence, d'une pension plus avantageuse : 1438 euros brut au lieu de 1308 euros.

Vous pouvez également :

- éditer les PDF relatifs à ce scénario en cliquant sur les boutons Editer la synthèse ou Editer la simulation détaillée,
- supprimer le scénario créé,
- ou ajouter un nouveau scénario.

Ajouter un scénario ✕

Motif d'ouverture du droit
03 - Fonctionnaire actif ✕ ▾

Date d'ouverture du droit
06/11/2018

Nom du scénario
aide-soignant

Annuler
Créer le scénario

2

[Editer la synthèse](#)
[Editer la simulation détaillée](#)

Résultat de la simulation

[Retour à la simulation](#) [Ajouter un scénario](#)

Vos scénarios

Départ au plus tôt	Date d'ouverture du droit	Motif d'ouverture de droit	Famille de pension	Date de première pension autre régime
<input type="radio"/>	01/05/2006	07 - Parents de 3 enfants légitimes ou adoptifs	Civile	-
<input checked="" type="radio"/>	06/11/2018	03 - Fonctionnaire actif	Civile	-

Détail : aide-soignant

Dates clés

Annulation de la décote : -
Début de la surcote : 06/02/2024
Limite d'âge : 62 ans

Synthèse

	01/04/2023 63 ans et 4 mois	01/10/2023 63 ans et 10 mois	01/04/2024 62 ans et 8 mois	01/10/2024 62 ans et 2 mois	01/01/2025 63 ans et 1 mois
Indice brut / majoré	0430 / 380	0430 / 380	0430 / 380	0446 / 392	0446 / 392
Durée liquidable	125 T	127 T	129 T	131 T	132 T
Durée d'assurance	176 T	178 T	180 T	182 T	184 T
Durée d'assurance cotisée plafonnée	153 T	155 T	157 T	159 T	160 T
Décote ou surcote	0 %	0 %	1.25 %	3.75 %	5 %
Liquidation après décote ou surcote	56.1377 %	57.0359 %	58.6582 %	61.0385 %	62.2454 %
Minimum garanti	90.6250 %	91.8750 %	93.1250 %	94.3750 %	95.0000 %

04

Fiches pratiques

1. [Congé non justifié par un enfant](#)
2. [Grade non détenu depuis plus de 6 mois](#)

N°	Questions	Réponses
Accès au simulateur		
1	Comment accéder au nouveau service Simulation de retraite CNRACL ?	Les droits d'accès ont été attribués par défaut à l'ensemble des administrateurs et utilisateurs PEP's ayant accès au service Estimation de pension. Pour toute modification, il appartient aux administrateurs dans PEP's de gérer les droits d'accès via la gestion des comptes. Le service est accessible à partir de la thématique Droits à pension.
2	Quels outils sont disponibles pour accompagner les employeurs sur le service Simulation de retraite CNRACL ?	Le dispositif d'aide est le suivant : - la documentation du service directement accessible dans PEP's - la FAQ : recueil des principales questions posées par les utilisateurs ; on pourra mettre en place une rubrique adaptée pour les collectivités affiliées à un centre de gestion ; - des actualités ciblées dans PEP's si nécessaire L'aide est disponible à partir de la rubrique Aide, au plus près du service,
3	Aurons-nous toujours accès à l'ancien service "Estimation de pension CNRACL" ?	L'accès aux 2 services "Estimation de pension CNRACL" et "Simulation de retraite CNRACL" dans la rubrique "Droits à pension" est prévu jusqu'au déploiement du nouveau service de Demande de retraite CNRACL (prévisionnel fin juin 2024).
4	Peut-on réaliser des simulations pour des agents qui sont radiés des cadres sans droit à pension ?	Oui. La simulation est possible pour un agent radié à compter du 1er janvier 2004.
5	Y aura-t-il dans Guli un portefeuille listant les simulations demandées et de moins de 60 jours (avant suppression) ?	Pas de portefeuille prévu des simulations réalisées.
Conservation des données saisies		
6	Les données saisies dans le service Simulation de retraite seront perdues ?	Oui, après 60 jours sans action de modification, la simulation disparaît avec les données saisies. Les saisies dans le service de simulation (principe de bac à sable) sont conservées pendant 60 jours à compter de la dernière modification. Leur durée de vie est donc glissante : à chaque mise à jour des données dans le simulateur, la durée de vie de la simulation est réinitialisée à 60 jours. L'employeur a toujours la possibilité de garder une trace du décompte en l'imprimant ou le sauvegardant en pdf.
7	Il faudra ressaisir les enfants lors de la liquidation ?	Durant la période transitoire oui, dans l'attente du déploiement du nouveau service Compte individuel retraite.
8	Les données qualifiées d'un QCIR (carrière et/ou famille) vont-elles remonter dans le simulateur ?	En phase transitoire, seules les données carrière alimentent la simulation (bac à sable). Au démarrage du service demande de retraite (juillet 2024), toutes les données famille et bonifications saisies seront reprises et conservées dans le Compte individuel retraite et alimenteront la simulation.
Situation indiciaire		
9	Y aura-t-il la possibilité de projeter l'indice dans le futur automatiquement ?	Non, mais vous pouvez saisir manuellement plusieurs projections d'indice. A terme, vous aurez accès à la NEG comme actuellement sur l'onglet situation indiciaire.
10	Que veut dire NEG ?	Ce terme est employé dans la saisie de l'indice et fait référence à la Nomenclature des emplois et grades (NEG) : celle-ci ne sera pas accessible immédiatement. En attendant vous pourrez saisir librement l'indice à projeter.
11	Lors de la saisie de l'indice, j'ai un message d'erreur.	Il faut impérativement saisir l'indice sur 4 positions, par ex : 0450 et non 450
12	Est-ce que les pas de 6 mois prennent en compte la règle de détention de + de 6 mois dans l'échelon ?	Oui.
13	Quand je lance la simulation, le message d'erreur suivant apparaît : "Erreur, lors de la simulation pour la recherche des grades et indices. Aucun grade détenu plus de 6 mois dans le compte de l'assuré n'est en cohérence avec la pension souhaitée"	Vous devez saisir une situation indiciaire dans l'onglet "grade", détenue au moins 6 mois avant la date du premier pas de calcul.
14	Départ d'un Sapeur pompier : quel indice dois je indiquer ? L'indice brut, indice majoré ou indice majoré fictif, l'indice avec la prime de feu est il calculé ?	La simulation ne permet de pas de calculer les indices avec prime de feu (intégrale ou proratisée). Vous pouvez saisir l'indice fictif si l'agent a une prime de feu intégrale, le simulateur n'est pas en mesure de calculer l'indice proratisé.

N°	Questions	Réponses
Carrière/CIR		
15	Jusqu'en juillet 2024, nous devons faire les MAJ de CIR avant de lancer la simulation ? Faut-il sortir du simulateur pour le faire ?	Pendant la phase transitoire, les mises à jour dans le CIR, préalablement à la simulation, se font : - à partir des services actuels - à partir du service Gestion des Anomalies carrière. Si vous vous rendez compte d'une mise à jour à faire dans le CIR en cours de simulation, il convient de démarrer une nouvelle simulation pour que ces modifications soient prises en compte.
16	Après juin 2024 Pour faire la MAJ du CIR, pourrions-nous y accéder via la simulation, ou faudra-t-il aller dans le service du CIR et complément, ou sur le côté ?	A compter du déploiement de la nouvelle offre de services au titre de la Demande de retraite CNRACL, il conviendra de renseigner les données enfants et bonification dans le service Compte individuel retraite. La navigation entre les services Compte individuel retraite et Demande de liquidation sera déployée pour un NIR donné.-La navigation est également prévue ultérieurement entre le Compte individuel retraite et le service Simulation de retraite.
17	Les codes des lignes carrière vont-ils changer ?	Non, la nomenclature des codes des lignes de carrière ne sera pas modifiée. En complément, une info-bulle permet d'en connaître la signification en positionnant la souris sur le code.
18	Sera-t-il possible de saisir l'état civil dans le CIR ?	Dans le nouveau service Compte individuel retraite, il sera possible de saisir l'état civil du conjoint et des enfants.
19	Comme ce simulateur est partagé avec le SRE, est-ce que la carrière Etat remontera automatiquement dorénavant où il faudra toujours la mettre à jour avec un EAS ? Et est-ce que les bonifications pour les enfants nés durant les services Etat remonteront correctement également ?	Non la carrière Etat ne remontera pas automatiquement. L'outil est commun mais les données métiers des 2 régimes sont bien séparées. Non, il n'y a pas de corrélation entre les CIR SRE et CNRACL, il faudra toujours récupérer les EAS. Les bonifications pour les enfants nés durant les services Etat seront générées s'il y a une interruption de carrière adéquate.
20	Les services militaires sont absents. Pourquoi ?	Les périodes militaires sont à renseigner dans le CIR pour que les données remontent dans le simulateur.
21	Je ne vois pas les bonifications (militaires ou hors Europe). Pourquoi ?	Les bonifications doivent être saisies dans l'onglet Bonifications du simulateur dans l'attente du déploiement du nouveau service Compte individuel retraite.
22	Quels sont les congés maladie qui sont comptabilisés dans le total "congés maladie" ?	Tous les congés maladie sont totalisés sur la carrière fonction publique (CMO, CLD, CLM, CAT, CITIS), dans l'écran Chronologie carrière, et tous régimes confondus lorsqu'ils apparaissent dans le PDF (à partir de 360 jours).
23	Allons-nous être bloqués si les QCIR n'ont pas été faits ?	Non.
24	La mention de la catégorie insalubre dans la Simulation retraite sera-t-elle modifiée ?	L'équivalent dans le nouveau service Demande de liquidation CNRACL sera Super-actif
25	Anomalies carrière : comment identifier la ligne concernée par l'anomalie?	S'il s'agit de l'anomalie générée par la simulation, la période est précisée dans le libellé de l'anomalie.
26	Peut-on imprimer l'écran des anomalies?	Non. Il n'y a pas de fonction impression prévue. L'impression est possible via Copie écran ou outil bureautique capture écran.
27	Je trouve des taux d'activité supérieurs à 100%, pourquoi ?	Il s'agit d'agents (polyvalents, intercommunaux, ou pluricommunaux) pour lesquels les durées sont cumulées et non plafonnées à l'écran et sur le pdf. En revanche, le calcul des droits prend bien en compte une valeur maximale de 4 trimestres par an. Pour projeter des périodes IPP, il est nécessaire de regrouper dans l'onglet Chronologie carrière les différentes activités en une seule ligne.
Données Famille		
28	Le CIR comportera-t-il à terme l'onglet permettant de saisir les données familiales ?	Oui vous pourrez saisir dans le service Compte individuel retraite, les bonifications et les données familiales.
29	Est-ce que les éléments familiaux remontent si un QCIR a été fait pour l'agent ?	Non. Pas pendant la phase transitoire. Au moment de la migration, les données famille et bonifications seront migrées dans le complément de CIR.
30	Quand un enfant est toujours à charge : doit-on renseigner une date de fin de prise en charge ?	Non. De même si l'enfant l'a toujours été pendant la perception des prestations familiales.
31	Comment déclarer les enfants naturels (hors mariage) ?	Il n'y a plus légalement de distinction entre les 2 types de filiation "légitime" et "naturelle". Il faut donc indiquer dans le simulateur qu'il s'agit d'un enfant légitime.
32	Que signifie le message d'anomalie "Un code congé "CG000" ou "CG002" ou "CG003" ou "CG004" ou "CG005" doit être justifié par un enfant avec un lien de type "LF10" ou "LF30" ou "LF40" ou "LF70"	Cf. fiche de correction de l'anomalie « Congé non justifié par un enfant »

Foire Aux Questions - Simulation de retraite CNRACL

N°	Questions	Réponses
Données autres régimes		
33	Est-ce qu'il y aura une colonne "AVPF" dans la page "autres régimes" ?	Une colonne indiquant les AVPF sera disponible (prévision fin 2024).
34	Est-ce que les trimestres cotisés sauteront dès qu'il y aura présence d'AVPF comme c'est le cas actuellement ?	Non, dès aujourd'hui, le simulateur récupère correctement les trimestres cotisés même en présence de trimestres AVPF.
35	MAJ autres régimes : en temps réel ?	Le dossier lors de sa création est alimenté en temps réel des informations "autres régimes". Si le dossier est trop ancien, vous pouvez supprimer et régénérer une simulation avec les données à jour.
36	Sur l'onglet "autres régimes" apparaît des nombres importants de trimestres par année (15; 19 ...).	Le nombre de trimestres autres régimes est restitué par année et régime de manière non écrêté (ils sont affichées telles que le RGCU les transmet). En revanche, l'écrêtement à 4 trimestres par année est bien effectué par le moteur de calcul.
Calcul de la pension		
37	Il ne faudra pas mettre de date de radiation des cadres ?	Non, il faudra que vous projetiez la carrière jusqu'à une date voulue de fin d'activité.
38	Rien n'alerte sur la limite d'âge dépassée sur les dates de simulation concernées ?	Non, il n'y a pas d'alerte sur les estimations (pas de 6 mois). Par contre il y a bien la mention de la limite d'âge qui est assignée à l'agent.
39	Quel scénario choisir dans le cas de carrière mixte ?	Ce n'est pas un scénario. Il faut utiliser la page Droit d'option et limite d'âge personnelle. Et choisir le cas de conservation de limite d'âge "DOL04" dérogation carrière mixte. Fonctionnaire ayant effectué
40	L'outil détecte-t-il le scénario le plus favorable entre carrière sédentaire et catégorie active?	Oui, comme l'application actuelle.
41	Le simulateur prend-t-il en compte la surcôte familiale ?	Pas encore, elle est prévue à compter du 2 ^{ème} trimestre 2024
42	La suppression de la condition d'éducation pour les enfants décédés est elle intégrée dans le simulateur ?	Oui pour l'octroi de la majoration pour enfant.
43	Le minimum garanti : en comparant l'ancien simulateur et le nouveau, le droit à MG diffère. (Montant, nombre de trimestres...)	Une modification doit être faite fin d'année 2024 pour s'aligner avec les règles CNRACL actuelles. En attendant le calcul du nombre de trimestres pour droit à MG est fait sur la base d'un trimestre = 90 jours (pas de prise en compte des reliquats de jours arrondis au delà de 45 jours). Il peut donc y avoir un delta d'un trimestre.
44	Quels sont les sources d'écarts sur le montant de la pension entre le service "Estimation de pension CNRACL" et "Simulation de retraite CNRACL" ?	Les écarts de calculs entre l'ancien et le nouveau moteur de calcul, de l'ordre de 1 à 2 euros mensuels, sont liés : <ul style="list-style-type: none"> • Soit à des arbitrages juridiques (calcul de la NBI), • Soit à un calcul plus précis ou plus juste du nouvel outil : <ul style="list-style-type: none"> - Indication des montants estimatifs avec les centimes, - Prise en compte automatique à 100% des congés de maternité renseignés à temps partiel, - Prise en compte juste des durées d'assurance cotisée en présence de trimestres AVPF (assurance vieillesse des parents au foyer).
Départs anticipés		
45	L'outil délivre-t-il des estimations sur les Fonctionnaires Handicapés?	Non, pas pour les employeurs, car ce motif de départ nécessite une étude de la CNRACL.
46	L'outil délivre-t-il des estimations pour invalidité ?	Non, pas d'estimation avec le scénario de départ "Pension d'invalidité"
47	Les carrières longues sont-elles prises en compte par l'outil simulation ?	Oui
Lettre d'accompagnement en format PDF		
48	Pouvons-nous personnaliser la lettre d'accompagnement ?	Non pas via l'outil. Il faut la reprendre dans votre outil bureautique.
49	Le nom du gestionnaire (employeur) apparaît-il sur la lettre d'accompagnement ?	Les nom et prénom de l'utilisateur chez l'employeur apparaissent sur la lettre d'accompagnement (mention « Affaire suivie par XXX »)
Retraite progressive		
50	Sera-t-il possible de simuler la retraite progressive?	L'étude de l'évolution du simulateur est en cours.

N°	Questions	Réponses
Délégation CDG		
51	Pourrions-nous demander une simulation pour un employeur affilié dans notre portefeuille ?	Le CDG qui a la délégation d'une collectivité affiliée peut : - consulter les simulations réalisées par la collectivité - intervenir sur une simulation en cours dès lors que cette dernière a été libérée sous un certain délai - initier une simulation pour un agent.
52	Les employeurs pourront-ils envoyer au centre de gestion les simulations pour contrôle, comme c'est le cas aujourd'hui ?	Non, le dispositif est modifié. Une fois la simulation effectuée par l'employeur, le CDG peut la consulter directement à partir du compte PEP's de l'employeur affilié.
53	Dans le cadre de la délégation CDG-EMPLOYEURS : y aura-t-il un bouton "Envoyer au contrôle CDG" pour les simulations ?	Non, il n'y aura pas de "bouton "Envoyer au contrôle" au CDG.
54	Est-ce que le CDG peut initier une simulation alors même que l'employeur en a initié une ?	Deux simulations ne peuvent pas être initiées en même temps (il y a un seul bac à sable). Dans l'hypothèse où l'employeur lance une simulation pour un agent, le CDG peut à tout moment consulter la simulation en cours, si l'employeur lui a donné délégation pour accéder à son compte dans PEP's. Dès lors que la simulation est libérée par l'employeur, le CDG peut intervenir sur cette simulation après un délai de 4 heures (verrou).
55	L'accès multi-comptes n'est pas obligatoire : comment allons nous gérer le contrôle des simulations faites par les employeurs ?	L'accès à la simulation pour un agent d'une collectivité affiliée n'est accessible qu'à partir du compte de l'employeur affilié. Le CDG devra en conséquence y accéder pour consulter la simulation via l'accès multi-comptes. Si la délégation n'est pas mise en place, le CDG peut comme aujourd'hui s'authentifier pour accéder au compte PEP's des collectivités affiliées concernées. Pour mémoire : l'accès multi-comptes fait l'objet d'une documentation spécifique disponible dans PEP's pour les CDG et les collectivités affiliées.
56	Avec l'accès multi-comptes, quelle visibilité sur les simulations des employeurs affiliés ?	Si l'employeur ne supprime pas la simulation , le CDG pourra voir la simulation effectuée par l'employeur et la modifier une fois le verrou libéré. De plus, l'employeur peut enregistrer la simulation et la conserver sur un PDF (cf. documentation du service).